



Ambiguïté sur CV lors de l'embauche, 4 ans apres ca me rattrape

Par **roxofi**, le **13/03/2012** à **20:21**

Bonjour a tous et merci de vos aides ou conseils

Je vais exposer mon problème le plus clairement possible.

Mon parcours : Bac ok, Echec au Bts.

Suite à ca j'ai monté ma boite avec un ami, puis j'ai été embauché par une grosse boite en tant que technicien niveau 2.

En parallèle de mon travail j'ai repris les cours par le CNAM ou j'ai choisi de faire une licence info. J'ai validé quelques modules mais n'ai pas validé ma licence.

Après 1 an dans cette boite j'ai mis mon CV sur monster. J'y mentionnais mon parcours scolaire BAC, BTS, Licence au CNAM.

Un chasseur de tete d'une SSII m'a contacté, et m'a donné un entretien pour un poste d'ingénieur en développement.

Lors de celui-ci j'ai indiqué que j'avais pas encore ma licence mais je n'ai rien indiqué concernant mon BTS. Aucune question concernant mes diplomes de la part du commercial ou du directeur de l'unité pour laquelle j'allais travailler.

J'ai commencé le travail, fais mes 6 mois de période d'essai.

Voila 4 ans que je travaille pour cette même société au poste d'ingénieur. Augmenté chaque année, mon responsable content de mon travail

Le problème c'est qu'aujourd'hui la RH me demande mes diplômes.

Mail "urgent" reçu hier :

"Bonjour,

Comme évoqué par téléphone , suite à une mise à jour de nos dossiers, nous avons remarqué que nous n'avions pas la copie de vos diplômes.

Pouvez vous nous les faire parvenir dès aujourd'hui?

En vous remerciant par avance de l'attention portée à ce mail, et dans l'attente d'un retour de

votre part,

Cordialement, ... "

Le seul réel que j'ai est donc le BAC. Je pense que cela va poser problème pour la suite de ma carrière dans cette société.

Donc j'aurai besoin de vos conseils

Déjà, pensez-vous que c'est un motif de licenciement ?

Suis-je dans l'obligation aujourd'hui de leur fournir ces infos ?

Si je ne leur fourni pas, ont-ils le droit d'aller vérifier l'authenticité des diplômes ?

Merci de vos aides

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **13/03/2012** à **21:37**

Bonjour,

Si l'employeur est satisfait de vous, il n'y a pas de raison de vous inquiéter et il faudrait qu'il puisse invoquer que vous n'avez pas les compétences mais au bout de 4 ans, cela me semble peu probable et il ne pourrait pas invoquer a priori un préjudice et la mauvaise foi ne serait pas démontrée...